

Les actions de gestion

Le gestionnaire s'attache à conserver la biodiversité, notamment en encourageant une agriculture extensive (pâturage et fauche) pour le maintien des pelouses et prairies. Les forêts, quant à elles, sont laissées pour la plupart en évolution naturelle, ne faisant l'objet d'aucune intervention, sauf celles liées à la sécurité du public.

La gestion mise en place est déterminée avec les acteurs locaux et institutionnels dans le cadre d'un comité consultatif. Elle permet la connaissance et la conservation du patrimoine naturel, la mise en valeur des richesses du site, mais aussi la sensibilisation du public et l'organisation de la fréquentation sur un site support d'activités de loisirs et de pleine nature.

Les activités encadrées

La Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire s'étend sur plus de 350 hectares et constitue un environnement à forte valeur patrimoniale. Cet ensemble paysager unique est protégé pour la diversité des habitats naturels et la rareté des espèces qu'il abrite. Il convient de préserver ce patrimoine naturel de l'urbanisation et d'usages dommageables pour l'environnement.

» Les loisirs



La pêche et la chasse sont autorisées conformément à la réglementation en vigueur et aux règles contenues dans l'acte de classement.



L'escalade, l'aéromodélisme et la course d'orientation sont des activités de loisirs autorisées mais limitées spatialement et soumises à un régime particulier.



L'organisation de manifestations sportives, récréatives ou culturelles est soumise à demande d'une autorisation préalable auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (www.manifestationsportive.fr).

» Les travaux et autres activités



Toutes les activités forestières, agricoles et pastorales, l'exécution de travaux, constructions ou installations diverses requièrent une consultation préalable du gestionnaire pour déterminer les procédures à suivre.

Pour toute information, contactez le gestionnaire :

SMAGL - 13 rue d'Arcole - 42000 Saint-Etienne
04 77 43 24 46 - contact@smagl.com

La Maison de la Réserve, lieu d'accueil et d'animations



L'équipe d'animation de la Réserve vous propose des sorties nature, des conférences, des expositions, des ateliers ou des soirées à thème. Guidés par des spécialistes de la nature, vous apprendrez de façon ludique et amusante toutes sortes d'infos sur la biodiversité !

Retrouvez toutes nos animations sur : www.reserve-regionale-gorges-loire.fr

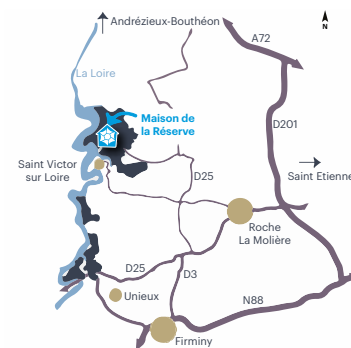


Pour découvrir la Réserve et toutes ses richesses, la Maison de la Réserve vous accueille toute l'année.

Dans cet espace muséographique, scénarisé et interactif, retrouvez toutes les informations utiles pour découvrir la faune, la flore et comprendre le fonctionnement des différents milieux de la Réserve Naturelle.



Maison de la Réserve Naturelle, nouvelle muséographie interactive animée par FNE Loire



Maison de la Réserve

Condamine
42230 Saint-Victor-sur-Loire
GPS : 45°27'26.24"N 4°15'46.99"E



Partenaire de l'accueil et de l'animation

Mercredis, vendredis, samedis,
dimanches et jours fériés*
13h/17h heures d'hiver
14h/18h heures d'été
04 77 90 86 83 - Accès STAS : ligne 26
*Fermeture annuelle en décembre
et le 1^{er} janvier
www.reserve-regionale-gorges-loire.fr



Réserve Naturelle Régionale

GORGES DE
LA LOIRE



Envie de nature ?

La Réserve Naturelle Régionale
des Gorges de la Loire vous invite
à découvrir ses espaces naturels
remarquables.

www.reserve-regionale-gorges-loire.fr

autorité de classement **La Région** Auvergne-Rhône-Alpes gestionnaire

partenaires financiers et propriétaires



Repères



235 hectares de forêts

61 hectares de landes et fourrés

31 hectares de pelouses et prairies

6 hectares de milieux rocheux

La Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire est située au sud du département de la Loire (42), à une vingtaine de km à l'ouest de Saint-Etienne. Elle se concentre sur la rive droite du fleuve Loire, dans la partie terminale des gorges granitiques, juste avant son arrivée dans la Plaine du Forez.

Sur les communes de Saint-Etienne (Saint-Victor-sur-Loire) et Unieux, la Réserve Naturelle fait partie plus largement du Site Classé et du Site Inscrit des Gorges de la Loire, regroupant les sept communes riveraines du lac de Grangent.

De la pelouse à la forêt

Les variations du relief et la singularité d'un climat continental aux influences méditerranéennes et atlantiques sont à l'origine de l'intérêt écologique du site. La forêt, entrecoupée de prairies, pelouses et landes en zones rocheuses, domine la Réserve. La proximité de l'agglomération stéphanoise confère une originalité au site, particulièrement apprécié pour ses sentiers et paysages.

Des espèces rares

Les roches escarpées offrent des sites idéaux pour l'emblématique hibou Grand Duc d'Europe ou des plantes se développant spécifiquement dans les fentes rocheuses telles que l'Asarine couchée.

Les forêts abritent des espèces comme le Pic noir, oiseau présent dans les grands massifs de feuillus, de résineux et les boisements mixtes (hêtres et conifères), ou encore la Barbastelle d'Europe, chauve-souris affectionnant les forêts âgées.

Sur les pelouses et prairies de la Réserve, on peut retrouver le Myosotis de Balbis, plante protégée à l'échelle régionale ou le papillon de jour nommé Azuré du Serpolet.

Suivez les sentiers autorisés



Périmètre de la Réserve	Sentier de randonnée autorisé	Parking
Maison de la Réserve	Sentier pédagogique nord (PR5) (5km - 1h20/1h50)	Aire de pique-nique
Point de vue	Sentier pédagogique sud (PR2) (5,5km - 2h/2h30)	Hameau, lieu-dit
Base nautique		Monument, bâti remarquable



Préparez votre visite



La Réserve Naturelle est libre d'accès pour que chacun puisse la découvrir, pratiquer des activités de loisirs, se détendre et s'émerveiller de ce cadre exceptionnel offert par la nature.



Prenons le temps de contempler ses multiples facettes, mais soyons aussi acteurs de sa préservation pour les générations futures.

La fragilité du site et les objectifs de conservation du patrimoine naturel nécessitent une réglementation spécifique*. Des agents de la police de l'environnement surveillent la Réserve, profitez-en pour leur poser vos questions.

Pour votre sécurité :

- Ne sortez pas des sentiers autorisés.
- En cas de vent, il est formellement déconseillé de se promener dans les secteurs boisés (risque de chute d'arbre ou de branches).

*Ces protections réglementaires proviennent :
 - du Code de l'Environnement, commun à toutes les réserves.
 - de la délibération du 12 juillet 2012 n°12.08.383 du Conseil Régional portant acte de classement de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire. Le règlement permet d'adapter au mieux la protection face aux objectifs de conservation et aux enjeux propres à la réserve naturelle.



355 hectares



420 à 705 m d'altitude



785 espèces de plantes



128 espèces d'oiseaux



35 espèces de mammifères

1988 création de la Réserve Naturelle Volontaire

2012 classement en Réserve Naturelle Régionale

5 propriétaires

